



# COP27 : Revendications pour un monde juste en matière de genre et climat

## Revendications collectives de la Constituante Femmes et Genre (WGC) à la CCNUCC

En tant que féministes et défenseuses de l'égalité de genre et des droits des femmes du monde entier – mues par les revendications des responsables autochtones et locaux en première ligne, revendications vis-à-vis desquelles nous sommes redevables -, la Constituante Femmes et Genre présente ci-dessous ses revendications clefs de résultats pour la COP27. Comme toujours, nous affirmons qu'il ne peut y avoir de justice climatique sans justice de genre et sans respect des droits humains. Nous soutenons les communautés en première ligne et les défenseur·ses de l'environnement du monde entier, dont les voix et les actions nous montrent le véritable leadership nécessaire pour faire face aux crises climatiques.

La COP27 est d'abord et avant tout un moment crucial pour le leadership africain, et en particulier le leadership africain féministe, dans l'élaboration et la revendication d'appels à la justice climatique. Ainsi, la WGC soutient et prend en compte les revendications clefs énoncées dans la synthèse récemment publiée par nos camarades du Groupe de travail féministe africain, collectif présent au sein de la Constituante et au-delà, qui s'est réuni pour affirmer sa présence et peser dans l'espace de la COP27.

**[Défendons notre pouvoir : revendications des femmes et des filles africaines pour la COP27](#)** présente 27 revendications spécifiques dans six domaines prioritaires, dont nous sommes solidaires en

**WOMEN & GENDER  
CONSTITUENCY**

🐦 @WGC\_climate • #FeministClimateJustice • [womengenderclimate.org](http://womengenderclimate.org)

tant que Constituante Femmes et Genre. Il s'agit notamment de 1) l'inclusion des femmes et des jeunes dans les processus décisionnels nationaux et ceux de la CCNUCC ; 2) la transition juste et équitable pour tous pour l'abandon des énergies fossiles ; 3) la mise à disposition d'un financement de la lutte contre le changement climatique qui soit adéquat, accessible, abordable, flexible et centré sur les droits humains, dans un souci de justice et d'équité ; 4) l'agriculture et les droits fonciers ; 5) les solutions technologiques durables, communautaires et menées par des femmes ; et 6) l'intersectionnalité et la cohérence avec les cadres plus larges de développement durable.

En tant que WGC, nous soutenons ces revendications régionales et, dans une perspective mondiale, nous appuyant sur plusieurs années de plaidoyer collectif<sup>1</sup>, nous appelons à ce qui suit pour obtenir des résultats à la COP27 :

## 1

**Garantir la participation pleine et entière des femmes - dans toute leur diversité - à toutes les actions climatiques et faire avancer la mise en œuvre du Plan d'Action sur le Genre** par le biais de sa révision à mi-parcours. Les résultats de la COP27 concernant le point de l'ordre du jour relatif à l'égalité de genre doivent reconnaître les réalités actuelles, à la fois en termes d'urgence climatique et d'inégalités de genre, et adapter les actions climatiques afin de mieux répondre dans les domaines où les progrès restent insuffisants. Il convient notamment de :

- a. Prendre en compte les leçons tirées de la pandémie de Covid-19 en cours et de comment elle a exacerbé les inégalités de genre et mis en exergue le lien entre protection sociale et résilience des communautés ;
- b. Répondre aux recommandations du [Rapport technique de l'Organisation Internationale du Travail \(OIT\)](#) sur comment garantir une transition juste vers une économie à faible émission de carbone qui intègre la dimension de genre ;
- c. Reconnaître les impacts subis actuellement par les communautés en première ligne, y compris les femmes et les filles, dans un contexte d'augmentation des pertes et dommages liés au changement climatique ;
- d. Prendre en compte le rôle essentiel joué par les femmes et les filles dans toute leur diversité dans le secteur agricole, en particulier dans la mise en valeur des modèles agroécologiques, et les défis liés à l'accès à la terre et aux droits fonciers ;
- e. Reconnaître le manque de financement climatique parvenant jusqu'aux femmes et communautés locales et autochtones, et, plus largement, pour le travail dédié à la mise en œuvre de mesures climatiques intégrant la dimension de genre aux niveaux national et régional ; et,
- f. Assurer une cohérence avec les efforts internationaux plus larges pour faire avancer le travail à l'intersection du genre et du changement climatique.

En outre, la WGC appelle toutes les parties à **nommer des points focaux nationaux sur le changement climatique et le genre (PFNG)<sup>2</sup> et à les soutenir en leur fournissant des outils**

1 Les documents relatifs aux revendications clés élaborés précédemment sont consultables sur le site web de la Constituante Femmes et Genre ici : [womengenderclimate.org](http://womengenderclimate.org).

2 En octobre 2022, 98 pays relevant de la CCNUCC avaient nommé des PFNG.

## 2

### et ressources suffisantes et en renforçant leurs capacités.

**Reconnaître, réparer et compenser les pertes et dommages** - les destructions immédiates liées au climat qui se produisent déjà, inégalement, au-delà de toute tentative d'adaptation - en reconnaissant les responsabilités historiques et la dette écologique des pays riches et industrialisés, et en mettant l'accent sur les personnes et les communautés les plus marginalisées.

- a. Établir un mécanisme de financement autonome pour traiter les pertes et dommages ;
- b. Publier un rapport sur l'écart des pertes et dommages, sur le modèle du rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques ou de celui sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions - en mettant un fort accent sur le genre ;
- c. Améliorer la collecte et l'analyse de données ventilées en fonction du genre et du sexe sur les pertes et dommages, notamment en donnant la priorité aux efforts collectifs visant à recenser les effets disproportionnés et les besoins liés à la crise climatique.

## 3

**Se montrer à la hauteur en matière de financement climatique**, pour la justice climatique, sociale et de genre. Il faut notamment atteindre, au minimum, l'objectif des 100 milliards de dollars US par an ; veiller à ce que le financement intègre la dimension de genre et que la part de financements basés sur des subventions pour l'adaptation soit considérablement augmentée ; et fournir de nouveaux fonds supplémentaires pour les pertes et dommages.

- a. Fournir des orientations sur les mécanismes de financement de la COP et de l'Accord de Paris pour garantir un meilleur accès direct aux fonds pour les organisations et mouvements locaux, féministes, de jeunesse et de défense des droits des femmes qui répondent aux besoins de leurs communautés de manière adéquate (pas seulement aux gouvernements et aux agences des Nations Unies) ;
- b. Promouvoir de nouveaux mécanismes de mise en œuvre tenant compte de la dimension de genre afin de favoriser l'accès direct aux fonds pour les organisations de femmes locales, les institutions nationales de défense des femmes et de l'égalité de genre, les populations autochtones et les communautés locales ;
- c. S'assurer que les discussions menées dans le cadre du travail sur le nouvel objectif quantitatif collectif pour le financement du climat (New Collective Quantified Goal for climate finance - NCQG - en anglais) garantissent l'accès à un financement quantitatif et qualitatif, alloué selon les principes de la justice climatique, pour les populations et les communautés ;
- d. Faire preuve de leadership ministériel en appelant à la mise en place d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine, sous les auspices des Nations Unies, qui puisse aider les États à restructurer ou annuler leurs dettes de manière équitable avec tous les créanciers, reconnu comme pilier essentiel de la réalisation de la justice climatique.

## 4

**Démanteler les fausses solutions au changement climatique - en particulier l'accent mis sur la neutralité carbone, les marchés du carbone, la compensation carbone, et les solutions fondées sur la nature (SFN)** - dans les domaines du climat et de la biodiversité.

- a. Appeler à l'arrêt immédiat du soutien aux technologies non éprouvées et à haut risque telles que la géo-ingénierie, le captage et le stockage du carbone (CSS), la bioénergie et le captage et le stockage du carbone (BECCS), le nucléaire, les grandes centrales hydroélectriques et la géothermie, la valorisation énergétique des déchets et autres fausses solutions, et s'engager à réduire véritablement les émissions par des initiatives d'action climatique justes et transformatrices, fondées sur les droits humains et gérées par les communautés ;
- b. Promouvoir la protection d'écosystèmes sains et axer la gestion durable des terres sur le leadership des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes dans toute leur diversité, via des approches écosystémiques et le consentement libre, préalable et éclairé.

## 5

**Promouvoir une transition énergétique juste et équitable**, évoluant d'une économie fondée sur les combustibles fossiles vers un système à énergie renouvelable et à faible émission de carbone, qui respecte les droits humains des femmes et fasse progresser la justice sociale et environnementale.

- a. Réorienter les subventions accordées aux combustibles fossiles et l'argent public des systèmes militaires et carcéraux vers une transition juste et équitable, notamment en finançant les organisations de défense des droits des femmes ;
- b. Veiller à ce que tous les programmes et projets climatiques soient étayés par des évaluations d'impact ex-ante et ex-post sur les droits humains des femmes, afin de garantir une prise de décision efficace et inclusive, une reddition de comptes et une transparence.

## 6

**Investir dans une éducation résiliente, transformatrice en matière de genre et respectueuse de la justice climatique.**

- a. S'engager à investir financièrement et politiquement à la fois dans le soutien direct à l'éducation des femmes et des filles, et dans l'accès à l'éducation, en particulier aux STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques), et à partager les enseignements tirés des programmes d'enseignement axés sur le climat et l'égalité de genre qui soutiennent tous les individus ;
- b. Renforcer les systèmes éducatifs pour qu'ils soient plus résilients et transformateurs en matière de genre dans le cadre des stratégies d'adaptation des CDN et des PAN, y compris via le développement de stratégies nationales d'apprentissage sur le climat qui soient transformatrices en matière de genre, qui reconnaissent l'importance du leadership des jeunes, et qui mettent l'accent sur l'engagement civique, les droits, les compétences, les processus

politiques et le militantisme écologiques, et en veillant à ce que les filles et les jeunes femmes participent de manière significative au développement de ces stratégies.

**Appliquer un cadre de justice sociale et une approche de l'action climatique fondée sur les droits humains, qui englobe l'ensemble de la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR).**

- a. Assurer une couverture sanitaire universelle et un accès universel aux services de santé en matière de santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR) pour les femmes et les filles, et intégrer ces éléments dans le cadre de la CCNUCC pour les stratégies nationales en matière de changement climatique, les CDN, les plans d'adaptation, les programmes et la budgétisation ;
- b. S'engager dans le sens d'un financement solide et féministe, à l'intersection du climat et de la santé des femmes, y compris la santé sexuelle et reproductive, et s'engager à renforcer des systèmes de santé résilients au climat et des investissements dans la protection sociale qui traitent les causes systémiques sous-jacentes des vulnérabilités à la crise climatique, y compris pour les femmes, les filles et les peuples autochtones.

**Respecter les engagements en faveur de l'égalité de genre et de l'intégrité des écosystèmes** par la mise en œuvre intégrale et la réalisation des objectifs de développement durable et de biodiversité.

- a. Garantir les droits à l'eau et à l'assainissement dans toutes les mesures climatiques, en particulier en garantissant, d'ici à 2030, l'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène de base pour les ménages, les écoles et les établissements de santé, et en réduisant au moins de moitié la part de la population qui n'a pas accès à des services d'eau potable et d'assainissement sûrs à son domicile ;
- b. Protéger l'océan, la cryosphère, les écosystèmes côtiers et les communautés locales ;
- c. Dans toutes les mesures climatiques, les pays doivent s'efforcer de garantir les droits d'accès aux terres, au logement, à la propriété, à la biodiversité et aux ressources naturelles, ainsi que la gouvernance foncière participative pour toutes les femmes et tous les jeunes ruraux, urbains et autochtones, dans toute leur diversité.

*Pour discuter de ces domaines prioritaires avec les membres de la Constituante Femmes et Genre, merci de contacter Zukiswa White : [zukiswa@womengenderclimate.org](mailto:zukiswa@womengenderclimate.org).*

## Ressources Essentielles

Vous pouvez consulter les documents des précédentes revendications de la Constituante Femmes et Genre et les dossiers thématiques qui décrivent ces revendications plus en détail ci-dessous.

- [Demandas Clave de WGC COP26](#) (aperçu complet des revendications susmentionnées)
- [Informe Temático: Pérdidas y Daños](#)
- [Informe Temático: Soluciones Falsas](#)
- [Informe Temático: El Océano](#)
- [Informe Temático: Migración Inducida por el Clima](#)
- [Informe Temático: Justicia Climática y SDSR](#)